



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 février 2023

Résolutions de M. Valéry Beaud du 24 mai 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consort : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 mai 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Valéry Beaud et consort « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? », le Conseil communal a adopté les trois résolutions suivantes de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour réduire les nuisances sonores de l'aéroport de la Blécherette ».

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour augmenter la redevance du droit distinct et permanent de superficie (DDP) dont bénéficie la société Aéroport de la région lausannoise La Blécherette ».

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe la Confédération que la Ville de Lausanne s'oppose à ce que des pilotes d'armées viennent s'entraîner sur son territoire et sur le terrain dont elle est propriétaire ».

Réponses de la Municipalité

Réduction des nuisances sonores

La Municipalité prend acte de la présente résolution et précise que les efforts de réduction des nuisances sonores de l'aéroport de la Blécherette continueront à se faire dans un cadre formalisé avec les acteurs concernés dont ceux à l'origine de ces nuisances. D'ici fin 2023 le protocole d'accord en vigueur continuera de faire l'objet d'un suivi régulier par la

Municipalité. En parallèle, les discussions avec nos interlocuteurs sont déjà en cours afin de déterminer la forme et le contenu d'un futur accord permettant de continuer les efforts entrepris jusqu'à présent. Un échange à ce sujet a eu lieu au mois de mai 2022. C'est également dans cette optique que deux études sur les impacts économiques et sur la santé, liés à l'exploitation de l'aéroport ont été réalisés. Leurs résultats permettent dès lors, d'alimenter, entre autre un futur accord, et de cibler les mesures à prendre.

Augmentation de la redevance du droit distinct et permanent de superficie (DDP)

La Municipalité prend acte de cette résolution. Elle rappelle toutefois qu'elle n'a aucune marge de manœuvre afin d'augmenter unilatéralement la redevance du droit distinct et permanent de superficie (DDP).

Entraînements de pilotes d'armées

Questionnée à ce sujet, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a répondu en décembre 2021 qu'à sa connaissance, aucune activité d'entraînement de pilotes d'armée étrangère n'a lieu sur le territoire dont la Ville est propriétaire et notamment sur les simulateurs installés à l'aéroport de la Blécherette.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

